

# DEC 39/2012

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 30 novembre 2012

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 30 novembre 2012

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits n° DEC 39/2012** à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2012





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 28 novembre 2012  
(OR. en)**

**16722/12**

**FIN 899**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Monsieur Janusz LEWANDOWSKI, membre de la Commission européenne
Date de réception:	27 novembre 2012
Destinataire:	Monsieur Vassos SHIARLY, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 39/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC 39/2012.

p.j.: DEC 39/2012



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 23/11/2012

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2012  
SECTION III - COMMISSION TITRES 11, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 39/2012

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 4002 Réserves pour les interventions financières  
ARTICLE - 40 02 41 Crédits dissociés

CE	- 70 000 000
CP	- 70 000 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1103 Pêche internationale et droit de la mer  
ARTICLE - 11 03 01 Accords internationaux en matière de pêche

CE	70 000 000
CP	70 000 000

## I. RENFORCEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **11 03 01 - Accords internationaux en matière de pêche**

### b) Données chiffrées à la date du 08/10/2012

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	25 500 000	26 200 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	980 000	980 000
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	26 480 000	27 180 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	26 430 394	20 288 794
	<hr/>	<hr/>
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>49 606</b>	<b>6 891 206</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>70 049 606</b>	<b>76 891 206</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>70 000 000</b>	<b>70 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	274,51%	267,18%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Le 24 septembre 2012, la Commission a adopté la proposition de décision du Conseil (COM(2012)545) relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole entre l'Union européenne et la République islamique de Mauritanie fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche en vigueur entre les deux parties.

Le coût total pour le budget de l'UE sur une base annuelle s'élève à 70 000 000 EUR.

## II. PRÉLÈVEMENT

### a) Intitulé de la ligne

#### **40 02 41 - Crédits dissociés**

### b) Données chiffrées à la date du 08/10/2012

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	689 589 925	268 395 154
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	-556 237 940	-132 523 197
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	133 351 985	135 871 957
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>133 351 985</b>	<b>135 871 957</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>63 351 985</b>	<b>65 871 957</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>70 000 000</b>	<b>70 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	10,15%	26,08%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 08/10/2012	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Le solde des crédits d'engagement et de paiement actuellement disponible sur la ligne de réserve est suffisant pour couvrir le renforcement de la ligne opérationnelle.